



**HAL**  
open science

# Une politisation en devenir ? L'immigration subsaharienne dans les tourments d'une xénophobie stratégique

Camille Cassarini, Vincent Geisser

## ► To cite this version:

Camille Cassarini, Vincent Geisser. Une politisation en devenir ? L'immigration subsaharienne dans les tourments d'une xénophobie stratégique. *Afrique en mouvement*, 2023. hal-04360297

**HAL Id: hal-04360297**

**<https://hal.science/hal-04360297v1>**

Submitted on 10 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Une politisation en devenir ? L'immigration subsaharienne dans les tourments d'une xénophobie stratégique

**Camille Cassarini, Vincent Geisser**

DANS **AFRIQUE(S) EN MOUVEMENT** 2023/2 (N° 6), PAGES 72 À 81  
ÉDITIONS **UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT**

ISSN 2820-7378

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-afrique-en-mouvement-2023-2-page-72.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Université Internationale de Rabat.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Une politisation en devenir ?

## L'immigration subsaharienne dans les tourments d'une xénophobie stratégique



**Camille Cassarini**

*Géographe, chercheur post-doctorant ERC Solroutes, Laboratoire de Sociologie visuelle, Université de Gênes, LPED (AMU-IRD)*



**Vincent Geisser**

*IREMAM (CNRS-AMU), Président du Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI)*

### Introduction

Le 21 février 2023, après plusieurs semaines de tensions, d'agressions et d'arrestations envers les personnes originaires des pays d'Afrique subsaharienne, Kaïs Saïed bénissait de l'onction présidentielle une campagne xénophobe et raciste d'une intensité jamais vue en Tunisie. Au cours d'une réunion du Conseil de sécurité nationale, le président lança un appel à lutter contre les « hordes de migrants clandestins [...], sources de violences et de crimes », soutenant que cette immigration était une « entreprise criminelle ourdie à l'orée de ce siècle pour changer la composition démographique de la Tunisie » dans le but d'en faire « un pays africain seulement » et « d'estomper son caractère arabo-musulman ».

Il alla même jusqu'à déclarer qu'« il existe un plan criminel pour changer la composition du paysage démographique en Tunisie et (que) certains individus ont reçu de grosses sommes d'argent pour donner la résidence à des migrants subsahariens (1). »

Au-delà du fait que ce discours, ouvertement complotiste, ait pu être tenu au sommet de l'État, il eut pour conséquence concrète une vague sans précédent d'agressions, d'arrestations systématiques, de licenciements, d'expulsions visant toute personne noire en Tunisie (2).

(1) « Le président tunisien prône des « mesures urgentes » contre l'immigration subsaharienne », France 24, le 21/02/2023 <https://www.france24.com/fr/afrique/20230221-le-president-tunisien-prone-des-mesures-urgentes-contre-l-immigration-subsaharienne>.

(2) Haïfa Mzalouat, Julia Terradot « "On est à la merci de tout le monde" : les Subsaharien-ne.s face aux violences racistes ».

A l'international, ce discours fut reçu dans un relatif mutisme et ne provoqua, dans l'immédiat, que peu de réactions. Il aura fallu attendre une position officielle de la Banque mondiale ainsi qu'une « mise en pause » de son partenariat avec la Tunisie (3) pour qu'un semblant de *mea culpa* soit formulé par le président tunisien, plaidant pour une « mauvaise interprétation » de son discours (4). Cela étant dit, la Tunisie fut le théâtre durant trois semaines de violences inouïes envers des populations originaires des pays d'Afrique subsaharienne pourtant installées dans le pays depuis plusieurs années.

Il est probablement encore trop tôt pour dénouer l'ensemble des événements et des dynamiques qui ont mené à cette séquence (géo) politique inédite. Toutefois, dans l'important flux d'interventions, de tribunes et de points de vue qui sont exposés quotidiennement, plusieurs dimensions et facteurs explicatifs nous paraissent très rapidement évacués des débats, quand ils n'en sont pas purement et simplement absents. Si nous ne souhaitons pas ici faire des sciences sociales de l'instant, de la conjoncture, voire de la chronique, nous émettons l'hypothèse (qui se vérifiera plus tard, ou pas) que le « moment » politique que vient de vivre la Tunisie constitue une forme de tournant et s'inscrira durablement dans les narratifs produits par les acteurs autour du lien ambigu (et pas si nouveau en soi) qu'entretient le régime politique tunisien avec les questions migratoires (Natter, 2021). Cet article avance l'idée que la « séquence xénophobe » inaugurée par le discours présidentiel du 21 février 2023 consolide un processus de politisation (Lagroye, 2003 (5))

en Tunisie », *Inkyfada*, le 26/03/2023 <https://inkyfada.com/fr/2023/02/26/violences-racisme-tunisie/>.

(3) « La Banque mondiale suspend son cadre de partenariat avec la Tunisie après les attaques anti-migrants », *Le Figaro*, le 06/03/2023, <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/la-banque-mondiale-suspend-son-cadre-de-partenariat-avec-la-tunisie-apres-les-attaques-anti-migrants-20230306>.

(4) « En Tunisie, Kaïs Saïed, accusé de racisme, se défend avec l'argument des « amis africains » », *Huffpost*, le 09/03/2023, [https://www.huffingtonpost.fr/international/article/en-tunisie-kaïs-saïed-accuse-de-racisme-se-defend-avec-l-argument-des-amis-africains\\_215050.html](https://www.huffingtonpost.fr/international/article/en-tunisie-kaïs-saïed-accuse-de-racisme-se-defend-avec-l-argument-des-amis-africains_215050.html).

(5) Nous inspirant de l'approche du politiste Jacques Lagroye, les auteurs de ce texte entendent par « politisation » l'effort déployé par les acteurs sociaux pour rendre « politiques » des objets divers, contribuant ainsi à leur requalification comme objets politiques, donnant lieu à des discours, des mobilisations et des contre-mobilisations se déployant principalement dans l'espace public. Dans le cas étudié ici, le discours du président Kaïs Saïed et l'action des autorités tunisiennes participent à faire de la question migratoire, en

du « problème » de l'immigration-migration sans précédent dans l'histoire récente de la Tunisie. Pour éclairer ce possible tournant, deux points, sous la forme de mise en perspective par rapport à nos différents travaux, nous paraissent particulièrement éclairants.

Le premier concerne l'histoire qu'entretient la Tunisie avec son africanité (Pouessel, 2012). En effet, si certains acteurs politiques font mine de découvrir la présence de populations originaires des pays d'Afrique subsaharienne en Tunisie, celle-ci est en réalité assez ancienne pour commencer à la considérer du point de vue des dynamiques socio-politiques internes de la Tunisie et non plus seulement à travers le prisme des rapports entretenus avec l'Union européenne dans le domaine du contrôle des migrations (Cassarini, 2020). Il s'agit plus largement d'interroger l'histoire de la construction de ce qu'il conviendrait d'appeler la « gestion migratoire » en Tunisie, principalement dans la période post-révolutionnaire mais aussi dans la période autoritaire. Le rapport qu'entretient le régime post-révolutionnaire à l'international et au « migration management » (Breda, 2019) n'est pas sans conséquence sur la manière dont le champ de la société civile a appréhendé la question des migrations (Dini et Giusa, 2020b) et réagi aujourd'hui au narratif produit par le pouvoir sur la présence africaine. La seconde partie entend éclairer précisément la continuité des pratiques autoritaires dans le domaine migratoire entre les différents régimes politiques qu'a connus la Tunisie (Natter, 2022) et dans lesquels s'inscrit la dernière saillie de Kaïs Saïed. En ce sens, nous émettons l'hypothèse que, sous des apparences de continuité, voire de restauration, le régime tunisien connaît une profonde mutation, consacrant le passage d'un autoritarisme modernisant à un autoritarisme identitaire.

Ces différentes entrées sur les événements du mois de février 2023 entendent autant servir à les recontextualiser qu'à en tirer quelques rapides conclusions. En effet, au-delà de la violence qui a pu être exercée à l'égard des populations d'Afrique subsaharienne en Tunisie, le discours présidentiel eut aussi pour effet de (re)politiser un débat sur les migrations jusqu'ici anesthésié par le travail conjoint des organisations internationales et de certains acteurs de la société civile rompus

général, et de la présence subsaharienne, en particulier, un objet politique porteur d'une charge conflictuelle.

aux discours technicisant sur la gestion des migrations. L'importante vague d'actes racistes et xénophobes déclencha, en retour, une mobilisation d'acteurs jusqu'ici marginalement engagés dans la défense des personnes en situation irrégulière.

## L'immigration subsaharienne : d'un cosmopolitisme « sous contrainte » à sa gestion internationale

L'immigration en Tunisie, en particulier africaine, n'a rien d'un phénomène nouveau ou massif. A l'instar de tous les pays d'Afrique du Nord (de la Mauritanie à l'Égypte), la présence de ressortissants originaires d'Afrique subsaharienne est une réalité tangible depuis (au moins) une trentaine d'années. Elle concerne une grande diversité de profils et de trajectoires, souvent très éloignés de la figure du « migrant en transit » ou de « l'exilé » à laquelle médias, organisations internationales et États souhaitent les réduire (Collyer *et al.*, 2012 ; Khrouz, 2016).

Dans la Tunisie contemporaine, cette présence est avant tout définissable par sa banalité : étudiants, travailleurs, hommes et femmes d'affaires composent au quotidien la réalité d'un phénomène migratoire qui doit se comprendre au regard de la position de la Tunisie sur le continent africain (Boubakri et Mazzella, 2005). D'ailleurs, les récentes données produites par l'Institut national de la statistique, si elles peuvent s'avérer contestables, montrent néanmoins que loin de toute forme de « submersion », l'immigration subsaharienne reste largement marginale. Avec 21 466 ressortissants recensés, les étrangers subsahariens ne représentent que 36,4 % des étrangers en Tunisie (6). Ce chiffre, au-delà de son caractère résiduel au regard de la population tunisienne totale (0,2 % de la population totale), nous dit aussi que, par rapport à d'autres pays de la région (la Libye ou le Maroc, notamment), la Tunisie est restée, en réalité, largement fermée aux populations africaines ces trente dernières années.

(6) Enquête nationale sur la migration internationale et RGPH 2014, Institut national de la statistique (INS).

La relative étanchéité de la Tunisie aux migrations africaines s'explique tout d'abord par son enclavement géographique, entre l'Algérie et la Libye, ainsi que par la faible profondeur de son Sahara. Les importants contrôles aux frontières (encore renforcés depuis l'état d'urgence de 2015) ont achevé de faire de la Tunisie un pays relativement hermétique aux mobilités terrestres internationales (hors pays frontaliers et de manière très résiduelle sur sa frontière avec la Libye). *De facto*, l'essentiel des mobilités intra-africaines que l'on retrouve en Tunisie sont rendues possibles par sa connectivité avec les grands hubs du transport aérien en Afrique (Cassarini, 2022). La « porte d'entrée » de l'Afrique en Tunisie, loin de se situer à ses frontières terrestres, se situe aussi et surtout dans son aéroport et est rendue ouverte par certains traités signés par l'État tunisien avec plusieurs pays africains, notamment celui de la CEN-SAD, paraphé par les pays membres de la Communauté des États du Sahara et du Sahel et comprenant le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger, le Soudan, le Tchad, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, la République centrafricaine et le Sénégal, l'Égypte, le Maroc, le Nigeria, la Somalie, le Bénin, le Togo et la Tunisie. Si la question de l'irrégularité structurelle touchant nombre de personnes installées en Tunisie se doit d'être évoquée et dénoncée, les vagues d'arrestations qui ont eu lieu ont aussi montré que de nombreuses personnes ressortissantes de pays africains disposaient de titres de séjours temporaires, souvent au titre de leur présence en tant qu'étudiants, démenti puissant aux discours justifiant ces arrestations par la question de la prétendue « légalité du séjour » et montrant au contraire leurs fondements raciaux.

Ce fait rappelle à quel point la présence de populations originaires d'Afrique subsaharienne en Tunisie a fait l'objet d'une construction politique ambivalente ces vingt dernières années. En effet, loin de la considérer au regard de son importante diversité sociologique, de nombreux médias, organisations internationales et organisations non gouvernementales ont contribué à la fabrique de la figure du « migrant vulnérable en transit » (Dini et Giusa, 2020a), déniait par-là l'importance et l'historicité de son ancrage dans la société tunisienne. Pourtant c'est un fait, loin d'être uniquement de passage, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui bel et bien installées en Tunisie.

Ce malentendu, qui fait écho au déni d'une africanité pourtant présente dans la société tunisienne, mérite aussi d'être interrogé au regard des modalités de la gestion des étrangers débutée sous le régime benaliste (Dini et Giusa, 2020a) et au rôle qu'y a joué la « société civile ». Jusqu'à la période post-révolutionnaire, cette « société civile » ne s'était que très rarement positionnée sur la manière dont les migrations étaient gérées par l'État et ce pour plusieurs raisons. La première tient à la place réservée aux acteurs associatifs dans la formule politique benaliste, qui tendait à les sectoriser au maximum et à mettre en place simultanément un ensemble de mécanismes de cooptation, d'inclusion et de mise sous tutelle cherchant à neutraliser toute velléité critique. Malgré l'existence de multiples « espaces de compromis » (Chouikha et Gobe, 2009) dans certains domaines, la question migratoire a été, elle, considérée comme faisant partie d'un périmètre non négociable dans lequel les stratégies de l'État ne pouvaient être remises en cause. Cette approche de la question migratoire comme faisant partie du domaine protégé de l'État est à mettre en lien avec la menace politique que l'émigration tunisienne représentait pour le pouvoir de Ben Ali (Dazey et Zederman, 2017). Elle fait aussi écho à la stratégie internationale que le régime a mis en place dans le domaine de la gestion des migrations (Cassarino, 2018). En cela la saillie présidentielle s'inscrit en droite ligne de la défense d'un périmètre historiquement considéré comme « régalien ».

En réalité, contrairement à ce qui est très souvent dit sur les logiques d'imposition du régime migratoire européen aux « États-tiers », le régime de Ben Ali a pris part de manière très précoce aux dispositifs internationaux de gestion des migrations (Cassarino, 2014). Dès 2005, la Tunisie est associée à l'initiative de Berne et incluse dans l'Agenda international pour la gestion des migrations (7) (AGMI). Le régime voit dans sa participation à ce traité une double opportunité : d'abord un nouveau moyen de légitimer son régime à l'international, à l'image de sa relation avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale dans la mise en œuvre des réformes structurelles, ensuite un moyen de renforcer encore plus ses modalités de contrôle interne en se réappropriant les outils de gestion que proposait l'AGMI. Cette réappropriation

permet de nuancer l'idée que l'État tunisien n'était qu'un acteur passif se faisant imposer la géopolitique de l'externalisation des frontières. Au contraire, le régime benaliste a fait preuve d'une certaine habileté en se jouant de ce qui était consubstantiel à l'AGMI, à savoir un agenda non contraignant euphémisant des outils de contrôle social et migratoire. De manière plus générale, l'idée opposant les bienfaits d'une gestion internationale des migrations aux méfaits d'une approche nationale et sécuritaire mérite d'être fortement nuancée (Natter, 2018). Le pouvoir tunisien a parfaitement su allier les deux, ce qui permet d'infirmer également l'idée que l'approche internationale est nouvelle en tant que telle, même dans le contexte de la transition démocratique.

Ensuite, l'idée selon laquelle l'ouverture de la société civile tunisienne serait le symptôme d'un profond changement dans l'approche qu'aurait eu l'État tunisien de la question migratoire, approche historiquement sécuritaire et qui serait, grâce aux organisations internationales et à la « nouvelle » société civile, devenue plus « humanitaire », mérite d'être aussi relativisée (Cassarini, 2020, 2023). Au-delà de ce récit romantique, très présent chez les acteurs de la société civile et qui associe le changement démocratique à un changement de politique migratoire, les fondamentaux de celle-ci n'ont objectivement pas changé en Tunisie. La loi de 2004 (8), qui peut être vue comme une des plus élaborées en matière de criminalisation des mobilités, est toujours en place (Ben Jemia, 2007). Durant les dix dernières années, les pratiques répressives de l'État envers les étrangers en situation irrégulière n'ont pas changé, les autorités tunisiennes continuant de pratiquer le refoulement arbitraire aux frontières (Tazzioli, 2014), le placement en rétention administrative et recourant quotidiennement à des méthodes vexatoires. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les outils gestionnaires de la migration, comme l'aide au retour volontaire, les projets d'intégration des migrants et réfugiés ou même les outils de lutte contre la traite, n'ont pas supplanté les outils historiques de lutte contre l'immigration irrégulière élaborée en période

(8) L'article 38 de la loi du 3 février 2004 « puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de huit mille dinars quiconque aura renseigné, conçu, facilité, aidé ou se sera entremis ou aura organisé par un quelconque moyen, même à titre bénévole, l'entrée ou la sortie clandestine d'une personne du territoire tunisien, par voie terrestre, maritime ou aérienne, soit des points de passage soit d'autres points ».

(7) <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iamm.pdf>

autoritaire ; ces derniers n'ont fait que s'y ajouter, servant eux aussi une approche restrictive de la liberté de circulation. De ce point de vue, la « nouvelle place » faite à la société civile tunisienne dans la gestion migratoire relève d'une logique principalement fonctionnaliste : en lui ouvrant un espace de débat et en soutenant sa légitimité, les cadres de son intervention en neutralisent de même la portée potentiellement critique.

Ainsi, le soutien international au développement de différents outils gestionnaires, souvent présentés comme des avancées en matière de droit des personnes migrantes, correspond, dans les faits, à des obligations constitutionnelles : les dispositifs de prise en charge médicale, le suivi éducatif des personnes mineures étrangères ou l'attribution du statut de réfugié sont autant de droits garantis par la constitution de 2014 mais encore absents du corpus juridique et administratif. Cet état de fait nous pousse ici à affirmer qu'à défaut d'avoir travaillé à une prétendue meilleure « intégration » des personnes migrantes en Tunisie, les dix dernières années de gestion internationale des migrations semblent avoir surtout entretenu la profonde inertie entourant la place qui devrait être faite aux populations étrangères, *a fortiori* à celles issues du continent africain, dans la société tunisienne. Le mutisme de plusieurs de ces organisations internationales, voire leur participation indirecte à la répression de personnes protestant devant leurs locaux (9) lors des récents événements, prouve que loin de travailler à un ordre migratoire moins injuste et inégalitaire, le « migration management » s'accommode de toutes les injustices.

Le traitement des migrants subsahariens révélateur des ambivalences et des non-dits de la construction nationale tunisienne

De par sa tonalité conspirationniste et xénophobe, reprenant à son compte la pseudo-théorie du « grand remplacement » (Camus, 2021), le discours du président Kaïs Saïed a fait l'objet de nombreux commentaires des observateurs locaux et étrangers. Il a été également à l'origine de controverses et de mobilisations publiques, tant du côté des soutiens du chef de l'État que de ses détracteurs, donnant l'impression d'une

société tunisienne profondément divisée entre partisans d'un traitement à la fois identitaire et sécuritaire de la question migratoire et défenseurs d'un cosmopolitisme ouvert et tolérant (10). Mais au-delà de cette ligne de fracture idéologique, les acteurs et les commentateurs ont souvent versé dans une forme de présentisme (Hartog et Tassel, 2014), limitant les termes du débat à la légitimité de la « présence subsaharienne » en Tunisie ou à l'attitude à adopter face aux injonctions européennes en matière de gestion des flux migratoires. En somme, les énoncés déployés dans l'espace public, tant par les partisans du président que par ses opposants, ont eu tendance à se cantonner à la « séquence Kaïs Saïed », incarnant, pour les premiers, un électrochoc patriotique et salubre et, pour les seconds, une poussée anxieuse et régressive, tournant le dos à une tradition d'hospitalité séculaire (Geisser, 2023). Dans ce contexte fortement émotionnel, l'Histoire n'a été convoquée par les protagonistes du débat que sur un mode idéal (Vigne, 1988 ; Andrieu, 2021 ; Pellistrandi et Sirinelli, 2021), visant à renouer avec un âge d'or mythifié et désincarné (« la Tunisie forte et souveraine » *versus* « la Tunisie généreuse et accueillante »), faisant fi des logiques identitaires contradictoires qui ont traversé la construction nationale tunisienne avant et après l'Indépendance. À cet égard, les polémiques récentes autour de la présence subsaharienne en Tunisie viennent exhumer les non-dits d'une « politique de l'identité » (Renault, 2001) qui ne date pas d'aujourd'hui et qui ne saurait être attribuée à la seule dérive xénophobe des partisans de Kaïs Saïed. Car si le conflit identitaire entre les bourguibistes et les yousséfistes au moment de l'Indépendance a été amplement étudié et commenté (Oualdi, 2022), les ressorts profondément culturalistes et essentialistes du mythe national tunisien ont été occultés par les élites politiques, les intellectuels organiques, les citoyens ordinaires, voire par certains universitaires. Malgré les clivages socio-territoriaux, politiques et religieux qui ont pu diviser la société, le paradigme identitaire tunisien s'est aussi structuré autour de fondamentaux, rarement interrogés et remis en question : l'arabité, l'islamité, la maghrébinité, la méditerranéité (Abbassi, 2005) et aussi un certain idéal esthétisant de blancheur (Mrad Dali, 2009), renvoyant les populations noires, qu'elles

(9) J. Terradot, « Les migrant.e.s Subsaharien.ne.s en Tunisie face à l'inaction des organismes internationaux », *Inkyfada*, le 16/03/2023, <https://inkyfada.com/fr/2023/03/16/migrants-subsahariens-oim-hcr-tunisie/>

(10) L. Blaise, « En Tunisie, le président Kaïs Saïed s'en prend aux migrants subsahariens », *Le Monde*, 22/02/2023.

soient nationales ou étrangères, aux marges de la société (Pouessel, 2012).

De ce point de vue, il convient de replacer les courants racistes et xénophobes que connaît aujourd'hui la société tunisienne dans la longue durée, s'articulant autour d'une triple temporalité : le nationalisme post-indépendance cultivant durant des décennies l'obsession de l'homogène ; ensuite, l'émergence plus récente d'un autoritarisme identitaire se substituant progressivement à l'autoritarisme modernisant du bourguibisme ; et enfin, la politique du bouc émissaire post-2011 dans un contexte de crise sociale et économique profonde. Toutefois, ces multiples temporalités ne sauraient être appréhendées comme des « phases historiques » successives mais davantage comme des « moments identitaires » qui se combinent et s'enchevêtrent sur un mode complexe, contribuant à structurer durablement le rapport des Tunisiens à l'altérité africaine, noire et immigrée.

## L'obsession de l'homogène : le Noir et le Subsaharien comme menace pour l'unité du mythe de la tunisianité

Certes, le projet sociétal bourguibien s'est déployé sur des registres principalement moderniste, séculariste, voire « occidentaliste », mais aussi organiciste et totaliste, pensant la Nation tunisienne comme un corps humain, dont les organes seraient à la fois solidaires et complémentaires. Le bourguibisme a cultivé sciemment une obsession de l'homogène, comme le rappelle l'historienne Laurence de Cock dans ses travaux pionniers sur la construction nationale tunisienne : « Une obsession de l'homogène va imprégner tous les discours de Bourguiba. La nation devient la figure de l'unité par excellence ; elle est une forme de communion ; elle est un corps aussi au sein duquel les hommes sont dans un état de dépendance réciproque. [...] Les groupes sociaux doivent former un bloc sans faille. C'est une conception monolithique du corps social. La nation devient le cadre identitaire suprême. Le lien d'allégeance nationale doit désormais

supplanter toutes les divisions existantes [...] (de Cock-Pierrepont, 2004). »

Cette diffusion d'une conception organiciste du lien national à travers les discours du leader retransmis au cinéma et à la radio-télévision d'État (Iqbal, 2004) et surtout par les manuels scolaires (Abbassi, 2009) a conforté une gestion répressive des identités perçues comme minoritaires et séditieuses : « Ramification d'une idéologie unitaire, le discours d'une Tunisie homogène donc lisse, unie, participait de l'appareillage autoritaire, qu'il prolongeait parfois au sein même des sciences sociales : si l'on reconnaissait une « Tunisie plurielle », celle-ci ne pouvait être conjuguée qu'au passé (Pouessel, 2012 : 2). »

Mais le paradoxe de cette rhétorique unitaire à l'excès, qualifiée par certains auteurs de « jacobinisme tunisien » (Bessis, 2019), est que, loin de réduire les passions et les tensions identitaires, elle a contribué à les réveiller. Certes, le bourguibisme entendait promouvoir une vision homogène de la nation tunisienne, mais en imposant un idéal national qui, lui, contenait des relents clairement culturalistes et essentialistes. En effet, la tunisianité a été pensée comme « essentiellement blanche (11) », arabe, sunnite, malékite et citadine, à l'image du leader Habib Bourguiba. L'attachement proclamé des élites tunisiennes à l'idéologie tiers-mondiste, voire panafricaniste, au moins en façade, n'a pas favorisé une réflexion critique sur les origines et les ressorts du racisme touchant plus particulièrement les populations noires ; pire, il a participé à une entreprise de déculpabilisation collective (parce qu'Arabes, Maghrébins, musulmans et africains, les Tunisiens se sentaient immunisés du « virus raciste »), occultant les manifestations d'une négrophobie sociétale, comme le souligne Maha Abdelhamid : « Une occultation consciente ou inconsciente d'un racisme latent et/ou affiché et d'une réalité sociale trop prégnante pour passer inaperçue. Peut-on parler de phénomène d'intériorisation, de conflit enfoui mais lancinant, de double impératif d'unité nationale et de paix sociale ? (Abdelhamid, 2018). »

(11) Sur le lien entre « tunisianité » et « blanchité », cf. Ines Mrad Dali, *Identités multiples et multitudes d'histoires : les « Noirs tunisiens » de 1846 à aujourd'hui*, thèse de doctorat, sous la direction de Jocelyne Dakhli, EHESS, Paris, 2009 ; Stéphanie Pouessel (éd.), *Noirs au Maghreb : enjeux identitaires*, Paris, Karthala, 2012, coll. Hommes et Sociétés.



En définitive, la rhétorique identitaire de Kaïs Saïed apparaît comme une synthèse idéologique complexe entre le discours bourguibien sur l'homogénéité culturelle, la rhétorique benaliste sur la Tunisie méditerranéenne et le registre islamisant exaltant les valeurs religieuses et traditionnelles, alors que paradoxalement le président actuel ne se revendique d'aucune de ces trois idéologies.

## **D'un autoritarisme modernisant à un autoritarisme identitaire : "le" migrant subsaharien comme incarnation d'un cosmopolitisme dégradant**

Le recours aux thématiques identitaires comme « moyen » de faire oublier les problèmes économiques et sociaux et de contenir l'influence des oppositions politiques (gauchistes et islamistes) n'a rien d'inédit dans le champ politique tunisien. À bout de souffle au début des années 80, le régime bourguibien avait largement instrumentalisé les registres « arabisant » et « islamisant » pour lutter contre l'opposition de gauche et contenir l'hégémonie de l'islam politique, récupérant d'ailleurs un certain nombre de ses mots d'ordre (Zederman, 2015); de même, après avoir réprimé durement les dirigeants et les militants du mouvement Ennahda au début des années 90, le régime de Ben Ali a joué sur la corde sensible de « l'authenticité tunisienne », conjuguant islamité et tunisianité (Geisser et Gobe, 2007). Sur ce plan, le président Kaïs Saïed n'a rien inventé. Sa rhétorique anxiogène accrédite l'idée que la migration subsaharienne, en partie chrétienne, constituerait une menace par l'avenir de la oumma arabo-musulmane. Elle s'inscrit dans la continuité des multiples tentatives des autorités tunisiennes de recourir à une forme de « démagogie identitaire » comme ressource de légitimation. Toutefois, avec Kaïs Saïed, il semble que l'on soit passé du simple registre instrumental à une véritable « politique de l'identité » (Renault, 2001), constituant un répertoire majeur, structurant son discours mais aussi sa pratique gouvernementale. Il inaugure ainsi une forme d'autoritarisme identitaire qui rompt en partie avec le registre modernisant de

ses prédécesseurs. Plusieurs signes tendraient à confirmer ce « basculement » : la réintroduction de référents et de symboliques islamiques dans la rhétorique et la mise en scène du pouvoir présidentiel ; une certaine nostalgie du nationalisme arabe des années 1960-1970 qui produit d'ailleurs des effets sur le plan géopolitique (rapprochement avec l'Algérie et la Syrie) ; la défense d'une conception traditionnelle de la famille et corrélativement la dénonciation du célibat, de l'avortement et de l'homosexualité ; l'exaltation d'un patriotisme tunisien exacerbé, cherchant à promouvoir un « modèle politique » débarrassé des influences du parlementarisme occidental (12) ; et surtout une méfiance quasi systémique envers tout ce qui vient de l'étranger et qui aboutit à criminaliser les migrants mais aussi les Tunisiens entretenant des contacts avec l'extérieur. Comme indice supplémentaire de cette « politique de l'identité », on pourrait ajouter la volonté présidentielle de marginaliser l'influence des binationaux dans la vie publique, qui sont parfois perçus comme des « agents de l'étranger » agissant contre l'intérêt national (13). Il convient toutefois de ne pas verser dans une interprétation néo-orientaliste des inflexions identitaires du pouvoir tunisien actuel, car elles relèvent autant de l'évocation nostalgique d'une tunisianité mythique, du nationalisme arabe d'antan et de l'héritage arabo-musulman que de l'hégémonie d'un populisme identitaire planétaire qui touche la majorité des sociétés du nord et du sud de la Méditerranée, favorisant un processus de « bouc-émisairisation » des étrangers, en général, et des migrants subsahariens, en particulier. De ce point de vue, Kaïs Saïed apparaît comme le jumeau politique des Viktor Orbán (Premier ministre de Hongrie), Giorgia Meloni (présidente du Conseil des ministres d'Italie) ou encore d'Éric Zemmour (président du parti français Reconquête) qui communient ensemble dans la croyance en la pseudo-théorie du « grand remplacement » (Geisser, 2022).

(12) Sur le populisme identitaire de Kaïs Saïed, cf. Michel Camau, « Un moment populiste tunisien ? Temporalité électorale et temporalité révolutionnaire », *Revue tunisienne de science politique*, vol. 1, n° 3, Nirvana éditions, 2020, p. 65-98 ; Hatem Nafti, *Tunisie : vers un populisme autoritaire ?*, Paris, éditions Riveneuve, 2022.

(13) Mohamed Salah Ben Ammar, « Tunisie : binationaux, un amour contrarié », *Leaders*, 4 décembre 2022 : <https://www.leaders.com.tn/article/34183-tunisie-binationaux-un-amour-contrarie>

## Illibéralisme politique et répression des dissidences : le migrant et ses alliés perçus comme des acteurs d'un complot antipatriotique

Les discours de stigmatisation des Subsahariens ne peuvent être isolés de la montée de l'illibéralisme politique qui caractérise la Tunisie depuis juillet 2021 et qui se traduit par la répression des opposants, des ONG, des syndicalistes mais aussi des associations tunisiennes œuvrant en faveur des migrants. Sur ce plan, la gestion sécuritaire de la question migratoire s'inscrit dans un contexte plus général de consolidation des logiques de contrôle social et de surveillance qui traverse l'ensemble de la société tunisienne : le pouvoir choisit de s'attaquer au « maillon faible », c'est-à-dire aux migrants et aux organisations censées les défendre et les représenter. Mais ces courants à la fois autoritaires et identitaires ne se limitent pas exclusivement à la sphère gouvernementale. Ils concernent aussi de larges secteurs de la société tunisienne qui développent une forme de révisionnisme historique, né du désenchantement à l'égard de l'expérience démocratique (2011-2021), qu'ils considèrent comme « négative » et porteuse de toutes sortes de maux (corruption, accroissement des inégalités sociales et des fractures régionales, insécurité, etc.). Ils en appellent ainsi à la restauration de l'autorité de l'État. Or, précisément, la politique migratoire est un domaine où l'exécutif tunisien va pouvoir mettre en scène son autorité et son projet de régénéscence de la nation tunisienne, supposée affaiblie et corrompue par dix années de démocratie. En s'attaquant aux migrants et aux acteurs de la solidarité, le président tunisien désigne non seulement un bouc-émissaire « facile », rendu responsable de tous les problèmes cruciaux que connaît le pays, mais réaffirme aussi sa domination politique sur la société. La répression contre les migrants subsahariens et leurs supposés alliés participe d'une politique de « réassurance nationale », dont l'objectif latent est de redonner aux citoyens ordinaires un semblant de statut social et de les revaloriser sur le plan symbolique, en jouant sur les dichotomies nationaux/étrangers, arabité/africanité, islamité/chrétienté, etc. Il est vrai que cette politique de

réassurance nationale et de restauration de l'autorité de l'État est largement encouragée par les partenaires internationaux de la Tunisie qui, tout en dénonçant le « recul de la démocratie » et les « atteintes aux droits humains », exercent des pressions constantes afin qu'elle continue à jouer son rôle de « gendarme migratoire » de l'Europe (14). Le pouvoir tunisien a bien compris tout l'intérêt qu'il a à tirer parti de cette injonction contradictoire pour reconquérir un semblant de respectabilité sur la scène internationale et continuer à apparaître comme un partenaire incontournable dans la gestion sécuritaire des flux migratoires.

## Conclusion

La politisation récente de la question migratoire dans le débat public ne doit pas faire oublier les dynamiques et les transformations sociales plus profondes qui affectent aujourd'hui la société tunisienne. En effet, le discours du président et les vagues de violence raciste visant les populations « noires de peau » ou originaires d'Afrique subsaharienne qui l'ont suivi ont permis de repolitiser davantage le débat sur les migrations (Giusa, 2022) : des acteurs de la « société civile » se sont positionnés pour la défense des droits des personnes en situation irrégulière. Plusieurs associations et organisations tunisiennes ont annoncé la formation d'un front antifasciste et la tenue d'une marche contre le racisme sur l'avenue Bourguiba à Tunis (15), lieu emblématique de la révolution de 2010-2011. Lors de cette marche, les manifestants ont scandé des slogans pour la régularisation des sans-papiers et affiché leur solidarité « avec les migrants sans papiers... avec les migrants du monde entier ». Ces associations ont aussi dénoncé un mois plus tard le processus de criminalisation qui cible les citoyens et les militants engagés dans « des actions humanitaires et de solidarité envers les personnes migrantes en Tunisie ». De l'autre côté de la Méditerranée, un rassemblement de soutien aux migrants subsahariens en Tunisie a aussi été organisé par

(14) C. Lalanne, « Tunisie : derrière la dérive raciste de Saïed, l'ombre de Giorgia Meloni », *L'Express*, 09/03/2023.

(15) « Tunisie : des centaines de manifestants contre un discours officiel « raciste » », *Le Figaro*, le 25/02/2023. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/tunisie-des-centaines-de-manifestants-contre-un-discours-officiel-raciste-20230225>.

des mouvements de la diaspora tunisienne, des associations françaises et des collectifs de sans-papiers à Paris devant l'ambassade de Tunisie (16). A Marseille, le 18 mars 2023, un rassemblement s'est déroulé en « solidarité avec les démocrates tunisiens et les étrangers subsahariens victimes de la répression et du racisme du régime de Kaïs Saïed ».

En ce sens, on ne peut réduire la situation des migrants dans l'espace social tunisien aux courants xénophobes et aux pulsions racistes de la majorité qui trouveraient ainsi un exécutoire aux problèmes économiques, sociaux et politiques que connaît le pays. Au-delà du registre événementiel, la poussée raciste visant les migrants subsahariens est aussi révélatrice du passage complexe d'une société tunisienne qui s'est longtemps considérée comme une « terre d'émigration » à une société cosmopolite qui prend progressivement conscience que l'immigration n'est plus seulement un phénomène transitoire mais un fait durable (Cassarini, 2020), contribuant à redéfinir les rapports de classes/races, les relations sociales, les modes de production économique mais aussi les contours de l'imaginaire collectif. C'est paradoxalement parce qu'ils sont de plus en plus intégrés à la société tunisienne et que leur visibilité se banalise dans l'espace public que les migrants subsahariens « font problème », leur présence remettant en cause les ressorts symboliques d'une construction nationale longtemps fondée sur le mythe de l'homogénéité culturelle et sociale. ■

## Bibliographie

- Abbassi D. (2005), *Entre Bourguiba et Hannibal : identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, Karthala, 294 p.
- Abbassi D. (2009), *Quand la Tunisie s'invente : entre Orient et Occident, des imaginaires politiques*, Paris, Autrement, 155 p.
- Abdelhamid M. (2018), « De la libération de la parole raciste à l'émergence d'un mouvement contre le racisme anti-noir », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS éditions.

(16) « Tunisie : halte à la dérive raciste et sécuritaire ! Non au discours haineux prôné par les plus hautes autorités tunisiennes ! » *Communiqué du Gisti*, le 28/02/2023. <https://www.gisti.org/spip.php?article6979>.

- Andrieu C. (2021), « L'usage de l'histoire dans le débat public en France », in Pellistrandi Benoît et Sirinelli Jean-François (éd.), *L'Histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, p. 399-407, coll. de la Casa de Velázquez.
- Ben Jemia M. (2007), « La Tunisie, cerbère des frontières européennes », *Plein droit*, 73 (2), p. 35.
- Bessis S. (2019), « Chapitre IX. De Bourguiba à Ben Ali, les paradoxes tunisiens », in *Histoire de la Tunisie*, Paris, Tallandier (hors collection), p. 357-446.
- Boubakri H. et Mazzella S. (2005), « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart*, 36 (4), p. 149.
- Breda G. (2019), *(Co)Développement et gestion internationale des migrations : contrôler le savoir pour savoir contrôler*, thèse de doctorat, Université Côte d'Azur (ComUE).
- Camus R. (2021), *Le Grand remplacement : introduction au remplacisme global*, Paris, La Nouvelle Librairie, 568 p.
- Cassarini C. (2020), « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », *Migrations Société*, n° 179 (1), p. 43.
- Cassarini C. (2022), « Dynamiques socio-politiques et territorialités de l'immigration ivoirienne en Tunisie », *L'Année du Maghreb*, CNRS Éditions, (27) juin, p. 201-221.
- Cassarini C. (2023), « Fabriquer la traite, négocier la protection, inciter au retour : échelles, acteurs et enjeux d'un dispositif transnational de contrôle des mobilités (Tunisie, Côte d'Ivoire) », *L'Espace politique*, 46.
- Cassarino J.P. (2014), « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters », *European Journal of Migration and Law*, 16 (1), p. 97-123.
- Cassarino J.P. (2018), *Le Gouvernement des migrations en Tunisie : vers un nouveau paradigme ?*, Amin Allal et Geisser Vincent éd., CNRS Éditions (Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?), p. 295-309.
- Chouikha L. et Gobe É. (2009), « Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », *L'Année du Maghreb*, CNRS Éditions, (V) novembre, p. 163-182.

- Collyer M., Düvell F. et de Haas H. (2012), «Critical approaches to transit migration», *Population, Space and Place*, 18 (4), p. 407-414.
- Dazey M. et Zederman M. (2017), «Oppositions islamistes à distance : mobilisations tunisiennes et égyptiennes en France (1990-2016)», *Revue française de science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 67 (5), p. 837-855.
- Dini S. et Giusa C. (2020a), «Migration as a Historical Device of Political Regulation in Tunisia», in Dini, Sabine et Giusa, Caterina éd., *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, Cham, Springer International Publishing (Mobility & Politics), p. 23-34.
- Dini S. et Giusa C. (2020b), «Sweetening the Pill»: «Civil Society» as a Tool of Sedentarisation, in Dini, Sabine et Giusa, Caterina éd., *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, Cham, Springer International Publishing (Mobility & Politics), p. 53-68.
- Geisser V. (2022), «Militariser la gestion des flux migratoires : Giorgia Meloni, pestiférée ou bonne élève de la classe européenne?», *Migrations Société*, Paris, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, 190 (4), p. 3-12.
- Geisser V. (2023), «Tunisie, «la chasse aux migrants subsahariens est ouverte». Comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État», *Migrations Société*, Paris, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, 191 (1), p. 7-20.
- Geisser V. et Gobe É. (2007), «La question de «l'authenticité tunisienne»: valeur refuge d'un régime à bout de souffle?», *L'Année du Maghreb*, CNRS Éditions, (III) novembre, p. 371-408.
- Giusa C. (2022), *Harga as Politics: Parcours migratoires, rencontres et mobilisations des «Tunisiens de Lampedusa»*, Université Sorbonne Paris-Nord.
- Hartog F. et Tassel J. (2014), «Les usages publics du passé en temps de présentisme», *Sociologies pratiques*, 29 (2), p. 11.
- Iqbal Z. (2004), «Des mises en scène du pouvoir à la fiction du pouvoir : Bourguiba au prisme des actualités cinématographiques tunisiennes», in Camau Michel et Geisser Vincent éd., *Habib Bourguiba: la trace et l'héritage*, Paris, Aix-en-Provence, Karthala, p. 34.
- Khrouz N. (2016), «De la respécification de la notion de transit», in Lanza, Nazarena éd., *Migrants au Maroc: cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, Maroc, Centre Jacques-Berque, coll. Description du Maghreb.
- Lagroye J. (2003), «Les processus de politisation», in *La Politisation*, Paris, Belin, p. 360-361.
- Mrad Dali I. (2009), *Identités multiples et multitudes d'histoires: les «Noirs tunisiens» de 1846 à aujourd'hui*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Natter K. (2018), «Rethinking immigration policy theory beyond "Western liberal democracies"», *Comparative migration studies*, Springer, 6 (1), p. 4.
- Natter K. (2021), «Tunisia's migration politics throughout the 2011 revolution: revisiting the democratisation-migrant rights nexus», *Third World Quarterly*, juillet, p. 1-19.
- Natter K. (2022), *The Politics of Immigration Beyond Liberal States: Morocco and Tunisia in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Oualdi M. (2022), *Salah Ben Youssef et les Yousséfistes au tournant de l'indépendance tunisienne 1955-1959*, Tunis (Cérès), 224 p.
- Pellistrandi B. et Sirinelli J.F. éd. (2021), *L'Histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, XVI, 450 p., coll. de la Casa de Velázquez.
- Pierrepont de Cock L. (2004), «Projet national bourguibien et réalités tunisiennes», in Camau, Michel et Geisser, Vincent Éd., *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Paris, Aix-en-Provence, Karthala, p. 34.
- Pouessel S. (2012), «Les marges renaissantes : Amazigh, Juif, Noir: ce que la révolution a changé dans ce «petit pays homogène par excellence» qu'est la Tunisie», *L'Année du Maghreb* (VIII), octobre, p. 143-160.
- Renault E. (2001), «Politique de l'identité, politique dans l'identité», *Lignes*, Paris, Éditions Léo Scheer, 6 (3), p. 178-200.
- Tazzioli M. (2014), *Rejected refugees in Tunisia*, p. 5.
- Vigne É. (1988), «Sur l'usage social de l'histoire», *Le Débat*, Paris, Gallimard, 49 (2), p. 138-140.
- Zederman M. (2015), «Construction nationale et mémoire collective: islamisme et bourguibisme en Tunisie (1956-2014)», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Nanterre, La contemporaine, 117-118 (3-4), p. 46-56.